



NOTICE D'INFORMATION

INSCRIPTION ANNUELLE 2023-2024 – Reprise des cours la semaine du 11/09/2023

CONDITIONS

- Les cours ont lieu du 11/09/23 au 05/07/24 inclus. Il y a 34 cours hebdomadaires dans l'année. Les cours ne seront pas assurés pendant les vacances scolaires ni les jours fériés. Ainsi, il n'y aura pas cours les : lundi 1er avril, mercredi 1er mai, mercredi 8 mai, lundi 20 mai 2024. L'association étant calée sur le calendrier scolaire, il n'y aura pas cours pendant le pont de l'Ascension, le vendredi 10 mai 2024.
- Les élèves des cours du lundi et du mercredi (qui subissent 2 fériés, quand le vendredi n'en subi qu'un) ont un cours de rattrapage supplémentaire, à utiliser dans un autre créneau ou à offrir à un proche.
- Pour les adhésions annuelles, les cours manqués pourront être rattrapés sur un autre créneau ou offert à un proche, avec ou sans votre présence. Les modalités des échanges seront présentés à la rentrée (nous passerons très probablement par une application de gestion de cours).
- Les inscriptions en cours d'année sont possibles dans la mesure des places disponibles. Dans ce cas, le règlement se fait au prorata du temps restant (article 2/ b du règlement intérieur), base de calcul de l'association Yoga Sophro.
- L'adhésion, la cotisation ou les cartes ne sont pas remboursables, sauf pour un motif impérieux (déménagement, maladie grave sur justificatif médical, etc. défini à l'article 8 du règlement intérieur). Les cartes sont à utiliser durant l'année scolaire en cours. Au-delà, les cartes seront périmées.
- Si nous devons être reconfinés, les cours seraient assurés en ligne en direct (par Zoom ou Teams), et disponibles en replay pendant 15 jours, et aucun remboursement ne sera possible.
- Si la professeure devait être absente de son fait (formation, maladie, etc.), une tolérance de 2 cours par an est prévue dans le tarif. Au-delà de 2 absences par année scolaire, le cours serait soit guidé par un autre professeur, soit proposé en visio, soit organisé un autre jour à un créneau similaire.

REGLEMENT INTERIEUR

Je reconnais avoir lu et compris le règlement intérieur de l'association **YOGA • SOPHRO** et m'engage à le respecter et l'appliquer.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

En validant mon inscription, je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit auprès de l'association **YOGA • SOPHRO • L'ASSO** et de ses professeurs. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant lors des cours ou stage(s), au cours de l'année 2022-2023.

Je certifie que :

- Je suis en bonne condition physique sans problème cardiaque ou respiratoire décelé à ce jour.
- Si j'ai une pathologie ou contrainte, j'en informe le professeur
- Aucun médecin ou professionnel de santé ne m'a déconseillé la pratique du yoga
- Je suis conscient(e) des éventuels risques que j'encoure

Si votre condition physique venait à changer, il vous appartient d'en informer le professeur.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance maladie / accident et responsabilité civile. Je me porte également garant financier en cas de dégradation volontaire ou involontaire que je pourrais occasionner cette année.

En tant qu'élève de yoga, vous demeurez entièrement responsable de votre pratique, de votre sécurité et de votre bien-être. La responsabilité de prendre une posture ou non, de la garder ou d'en sortir vous revient. En signant ce formulaire, vous dégagez l'association **YOGA • SOPHRO** de toute responsabilité.

*Les cours de yoga sont ouverts à tous quels que soient votre niveau et votre souplesse. Prévoyez un tapis de yoga, une tenue confortable, et si vous le souhaitez, une couverture. Le yoga se pratique pieds nus.
Pour les cours adultes, il serait très utile de vous munir de 2 briques et d'une sangle de yoga.*